

Jean-Pierre de Crousaz (1663-1750)

Autor(en): **Perrochon, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **47 (1939)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-36921>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

Jean-Pierre de Crousaz (1663-1750)

Celui qu'on appela longtemps « le célèbre professeur de Lausanne » n'a pas encore trouvé son biographe. Il y aurait à son sujet une intéressante étude à faire. J.-P. de Crousaz est éminemment représentatif de l'esprit vaudois dans la première moitié du XVIII^{me} siècle ; il en a les audaces prudemment camouflées, les espoirs et les limites. Sur de Crousaz, des renseignements fragmentaires existent soit dans Godet et Rossel, soit dans le monumental ouvrage qu'Henri Vuilleumier a consacré à *l'Histoire de l'Eglise réformée dans le Pays de Vaud*, soit aussi dans les importants travaux de M. Philippe Meylan sur Barbeyrac et de M. Henri Meylan sur l'Académie de Lausanne ou l'article de M. Georges Bonnard sur les rapports de Crousaz et de Pope, dans le recueil de travaux que la Faculté des lettres lausannoise publia en 1937.

* * *

D'une famille noble, qui avait fourni au pays des magistrats, à l'armée des officiers dont ce major qui contre-carra l'entreprise de Davel, à la littérature toute une série de romancières, J.-P. de Crousaz naquit à Lausanne en 1663. Il y fit ses classes. De bonne heure, sa vivacité

d'esprit fut remarquée. En cachette il dévorait Descartes ; il se passionnait pour Euclide. Des études poursuivies à Genève, à Leyde, à Paris ; des relations avec Bayle et Malebranche confirmèrent dans sa ville la réputation exceptionnelle de ce jeune homme. A vingt et un ans, il est diacre ; il le sera quinze ans et gardera de cette étape première le goût de la prédication. Devenu recteur de l'Académie, il publiera encore des sermons sur la vérité religieuse, sur la peste qui régnait en Provence, sur la résurrection du Christ, sur les devoirs de la jeunesse. Très tôt, il ne se confina pas dans le ministère. Il ouvrit pour des patriciens bernois en séjour d'études à Lausanne un cours privé de droit naturel, que suivit Barbeyrac et qu'il goûta fort. Et pas seulement Barbeyrac : dans son panégyrique de de Crousaz à l'Académie des sciences à Paris, de Fouchey a pu écrire : « Aussitôt que M. de Crousaz eut commencé d'enseigner, sa maison et plusieurs même du voisinage se trouvèrent occupées par ses disciples, tant étrangers que du pays, presque tous de première qualité. On eût cru voir l'école de Socrate ou de Platon, et on l'eût cru davantage à l'abondance de ses idées, de ses connaissances, à la noblesse de l'expression. » De Crousaz expliquait le Précis de Pufendorf : *De officio hominis et civis*. Ce cours fut ainsi un événement.

A côté de l'Académie confinée dans sa routine, la société lausannoise existait à peine. « Lausanne, écrivait Merlat à Turretini, est le pays sinon de la barbarie, pour le moins du monde peu curieux et éloigné du beau commerce. » Sans doute, plusieurs gentilshommes des environs commençaient à y résider. Toute une petite noblesse, ambitieuse des honneurs publics, d'un siège au Conseil, d'une charge de juge ou de boursier, n'ignorait pas certains plaisirs. On soupaît les uns chez les autres ; on ban-

quetait le plus souvent possible. Chaque semaine, on avait un soir sa société. On jouait. Dans son *Journal*, J.-Rodolphe Loys de Middel notait aussi bien les sous qu'il passait à sa femme malheureuse au trictrac que les oboles qu'il déposait dans le tronc du temple. Mais cette élite était rude. Son éducation première, elle la dut aux réfugiés. La plupart de ceux-ci étaient des Méridionaux; leur tempérament, leur entrain animèrent un peu la lenteur, la timidité vaudoise. L'influence des pasteurs du Refuge, qui prêchaient interminablement comme les nôtres, mais dans une langue plus souple, celle des maîtres qui ouvrirent en ville des écoles et luttèrent contre l'ignorance endémique, ou servirent comme précepteurs — ainsi Barbeyrac chez J.-P. de Crousaz — ne sauraient être assez soulignées. Les progrès furent cependant lents; les résultats n'en apparaîtront vraiment qu'au cours de la seconde partie du siècle.

Après quinze ans de diaconat et d'enseignement privé, de Crousaz fut nommé à la chaire de philosophie à l'Académie. C'était un grand honneur et une lourde responsabilité. Il passait pour novateur. Il avait même joué au libertin. On lui fit promettre de renoncer aux concepts dangereux. Comme ses collègues, il prêta le serment dit d'association que Berne venait d'instituer. Pasteurs et professeurs l'avaient tous fait et s'étaient ainsi engagés à s'opposer de toutes leurs forces aux hérésies à la mode : piétisme, arminianisme, socinianisme. De Crousaz était sur plus d'un point près de la doctrine arminienne. Il usa de discrétion dans les débuts de son enseignement, pour ne pas porter ombrage à l'orthodoxie bernoise, singulièrement vigilante et de plus en plus intolérante.

Très vite, il devint l'illustration de l'Académie, en ce moment pauvre en célébrités. Vaste et vive intelligence,

il abordait de plein-pied tous les domaines de la pensée. Partout, en philosophie et en mathématiques, en esthétique et en pédagogie, en morale, il se comportait en grand seigneur. Dans un bel effort, il préparait et publiait son *Système de logique, sa Géométrie*, son *Traité du Beau*, ses *Réflexions sur l'utilité des mathématiques*, son *Traité contre les mystiques et les fanatiques*. Il était le centre de tout un monde, où le bailli de Sinner et la baillive, le doux hébraïsant Polier, du Lignon, lettré fervent et géographe, Barbeyrac se retrouvaient, soit au château, soit dans quelque cure professorale, soit chez la marquise de Mulerargnes, que de Crousaz appelait : la Reine des Muses. Et c'étaient des promenades à Sauvabelin ou dans la campagne, auxquelles toute l'Académie participait. Evidemment, il y avait parfois quelques ombres. Le philosophe n'avait pas le caractère facile. C'était un volcan, un de ces Vaudois à la manière de F.-C. de La Harpe, tout en secousses et en éruptions. Il était fier de son omniscience. Il avait une vanité nobiliaire et intellectuelle à la fois. Et cela, pas plus que ses succès, ne plaisait à tout le monde. Il s'était attiré de fortes antipathies. En 1708, par ordre du bailli, exécutant la volonté de Leurs Excellences, certains libelles diffamatoires, semés « contre l'honneur de noble, docte et savant J.-P. de Crousaz en la vénérable Académie de Lausanne », durent être brûlés sur la place publique de la ville par la main de l'exécuteur de la haute justice, un jour de marché.

Ses leçons étaient fréquentées. Soixante à quatre-vingts auditeurs lui payaient chacun trente écus par mois. Ce n'était pas mal. Une telle affluence était due moins au talent du maître qu'au fait qu'il enseignait la philosophie, discipline obligatoire et sanctionnée par des examens. Et il enseignait en français et non en latin, comme le

voulait la coutume académique, bien que peu d'étudiants comprissent cette dernière langue. L'un de ses collègues l'a remarqué: «De Crousaz n'aurait personne à ses leçons, s'il ne les donnait en français et si les étudiants qui veulent être consacrés ne l'avaient pas comme examinateur en philosophie... »

Malgré sa prudence, de Crousaz devait connaître de sérieuses difficultés. Il ne pouvait cacher sa sympathie pour les arminiens. Avec l'hébraïsant Polier, l'helléniste Dapples, le juriste Barbeyrac, les deux premiers pasteurs de Lausanne, le doyen Bergier et Louis-César de Saussure, il était des amis de Turretini. Plusieurs de ses ouvrages, ses *Réflexions sur les mathématiques*, les *Maximes sur l'éducation des enfants*, avaient été signalés au gouvernement comme renfermant des idées suspectes, entachées d'hétérodoxie, choquantes de la part d'un professeur qui tout philosophe qu'il était, n'en revêtait pas moins un caractère ecclésiastique. Ces livres avaient été soumis au Sénat académique de Berne. Leur auteur dut rendre raison à MM. les scholarques bernois des hérésies qu'ils lui reprochaient. Habile en argumentation et ayant la réplique facile, il ne fut pas embarrassé de répondre et de se disculper.

Il eut plus de peine à se tirer d'une autre affaire, celle de la « formula Consensus ». Berne, comme la plupart des cantons réformés, obligeait ses pasteurs et ses maîtres à signer un formulaire de fidélité au calvinisme, tel que l'avait défini le synode de Dordrecht : c'était une adhésion à la croyance en l'inspiration littérale de la Bible, dans le péché originel et la prédestination. Pendant longtemps ce « Consensus » avait régné partout, sauf à Neuchâtel qui ne l'avait pas adopté, se bornant à défendre aux pasteurs de disputer sur les questions épineuses.

Puis, il avait perdu de son autorité. A Lausanne, il ne conservait qu'un pouvoir extérieur et à l'égard de ceux qui voulaient bien s'y soumettre. Certains le signaient sans restriction, d'autres avec la clause : qu'autant que l'Écriture sainte y consent... C'était la paix, l'apaisement des consciences. Sous l'influence de quelques théologiens bernois désireux de lutter contre les nouveautés, contre les hérésies qu'apportaient certains réfugiés, on en revint à une acception plus stricte. Sentant poindre la menace, de Crousaz répandit deux pamphlets, et on lui en attribuait bien davantage. Les Deux Cents de Berne décidèrent de congédier sans délai tout ecclésiastique refusant de considérer le Cosensus comme un formulaire de doctrine et de renouveler le serment d'association qui engageait à lutter contre les fidèles du piétisme, de l'arminianisme et du socinianisme. Pour empêcher la catastrophe imminente, le roi de Prusse et le roi d'Angleterre intervinrent. Le plus clair résultat de cette démarche fut que Berne, estimant son prestige en jeu, se montra inébranlable. On accusa l'Académie lausannoise, et de Crousaz en particulier, d'avoir pris l'initiative des démarches auprès des souverains protecteurs. Et comme celui-ci était en correspondance amicale avec des notabilités allemandes et des prélats anglicans, on l'accusa de « ramper dans les cours étrangères et d'y mendier l'appui de potentats contre son légitime souverain ».

H. Vuilleumier a rapporté tout au long les événements de la lutte de mai 1722. Cinq jours de combats entre l'Académie et les envoyés de Berne. Avant la rencontre, de Crousaz demanda avec éloquence au Ciel, pour lui et ses collègues, un esprit de force, qui les élevât au-dessus des circonstances et des intérêts, et leur rappelât qu'ils étaient la lumière dans la maison. Il marchait au martyre. En

fait, on discuta beaucoup ce qu'il fallait entendre par la formule et on trouva un moyen-terme : personne ne serait obligé d'enseigner les doctrines contenues dans celle-ci, mais simplement l'on s'abstiendrait de les attaquer dans l'enseignement ; il fallait les comprendre dans leur substance et non dans leur expression. Le 15 mai, le corps académique, avec le recteur de Crousaz à sa tête, montait au château ; « par inclination autant que par devoir », chacun signa la formule, prêta le serment. Seul Georges Polier refusa un moment sa signature, puis la donna sous des réserves qui furent du reste refusées.

De Crousaz fut fort ébranlé de toute cette scène et de cette capitulation, d'autant plus que son fils et cinq autres ministres refusèrent le dit serment, et que nombre de pasteurs lui vouèrent une haine farouche. On le tint pour responsable du désastre. Dans une ébauche de comédie : *Madame de Formulon* (ou satire sanglante contre la Formula Consensus et contre la députation envoyée à Lausanne par LL. EE. de Berne), on voit de Crousaz rendre hommage à la dame et faire chasser du palais Messire de Raisonnette, dont il avait été jusque-là le plus zélé partisan. Il chercha à pallier son revirement, que plusieurs raisons expliquent. Quand tout fut rentré dans l'ordre, il recommença à écrire sur le Consensus et sur l'arrêt des Bernois. Irrités, ceux-ci ordonnèrent au bailli de Lausanne de leur communiquer le texte écrit du Mémoire du philosophe. De Crousaz ne se fit pas prier. Il l'accompagna d'une lettre où il se défendait d'avoir écrit en qualité de recteur et de professeur, mais pour rassurer les Luthériens. LL. EE. ne furent pas convaincues par tant de subtile dialectique, elles ne goûtèrent pas cet essai de concilier les droits de la conscience individuelle et ceux de la doctrine officielle. Ordre fut donné à de Crousaz

de se taire. Onze jours plus tard, Davel, dans son Manifeste, accusait Berne de persécuter le recteur, « esprit sublime qui a brillé dans les cours étrangères et remporté des prix d'honneur ».

Un an après, de Crousaz quittait Lausanne. « De grandes et importantes raisons me déterminent, et il faut bien qu'elles soient grandes et importantes pour me déterminer, à l'âge où je suis, à quitter mon pays. » Aux promotions, il prenait congé des élèves, de ses collègues et du bailli. Il partait pour l'Université de Groningue, où Barbeyrac l'avait fait appeler. A dire vrai, les Bernois comprirent que ce départ était une perte pour l'Académie : ils accordèrent à de Crousaz un congé ; le poste ne fut pas déclaré vacant pendant deux ans. Et quand plus tard le philosophe revint à Lausanne, il fut réintégré dans sa chaire d'autorité souveraine. LL. EE. savaient se montrer bons princes.

Les débuts à Groningue furent charmants : des gens d'esprit et parlant français, n'ayant que leur passion pour le tabac et la bière comme défaut. Malheureusement, de Crousaz gâta tout par son caractère. Il voulut que dans les registres de l'Université ses titres de noblesse fussent inscrits, fait sans précédent. Le recteur arrangea les choses avec habileté. Puis, comme les sermons qu'il prononçait parfois furent peu goûtés, il décida qu'il renoncerait à l'habit noir et au petit collet pour prendre un costume laïque, et il parut au Sénat académique en manteau rouge, devant l'assemblée stupéfaite. Enfin, il y eut des conflits avec les Barbeyrac, qui l'avaient si aimablement accueilli. L'une des filles de J.-P. de Crousaz, Louise, émoustilla de ses agaceries un placide Hambourgeois en pension chez le juriste. Les Barbeyrac furent mécontents, la coupable regagna la Suisse et raconta sur ses amis des histoires

peu bienveillantes. D'autre part, la sœur de Louise, Marie, fut demandée en mariage par un Payernois de bonne famille, Gabriel Tavel, précepteur à Groningue. De Crousaz ne voulait pas de ce mariage. Marie était en âge de prendre ses décisions ; elle avait plus de trente ans ; le philosophe était un père à la romaine. L'épée à la main, il menaça de mort l'amoureux. Marie se réfugia chez les Barbeyrac. Le philosophe courut l'y chercher. M^{me} Barbeyrac, personne de tête, et touchée aussi par cette tragédie romanesque, refusa de livrer la rebelle au père irrité. Ce fut la rupture : le philosophe écrivit au juriste une longue lettre de reproches, qui en appelait à Dieu « juge entre vous et moi ». Plus tard, de Cassel et de Lausanne, de Crousaz devait reprendre avec son ami une correspondance que seule la mort interrompit.

D'ailleurs le professorat à Groningue fut court : dix-neuf mois. Brouillé avec les pasteurs, en guerre avec l'un de ses collègues dans une joute dangereuse sur la « grâce victorieuse », il partit pour Cassel, comme gouverneur du fils du landgrave de Hesse.

En 1738, il était de retour à Lausanne, où il professa jusqu'en 1747, ouvert à quantité d'idées. Lorsque la franc-maçonnerie fut importée d'Angleterre, il s'y fit initier dans des circonstances que le doyen Bridel a relatées. Ce fut lui qui donna à Voltaire non pas l'idée, mais le désir de se retirer un jour — dix ans plus tard — dans notre pays. « Vous augmentez l'estime que j'ai toujours eue pour votre nation respectable. Puissiez-vous, Monsieur, en être encore longtemps l'ornement et la gloire ! Vous avez fait de Lausanne le temple des Muses, et vous m'avez fait dire plus d'une fois que si j'avais pu quitter la France, je me serais retiré à Lausanne. J'aurais cultivé auprès de vous mon goût pour la véritable sagesse, que le fracas des

cours, les agréments de Paris, les charmes de la poésie n'ont que trop réduit. Il faut que je fasse des couronnes de fleurs, dans le temps que je voudrais cueillir les fruits de la philosophie... Mais je tourne souvent mes yeux vers Jérusalem, en chantant sur les bords de l'Euphrate, dans la superbe Babylone. Votre nom m'est toujours présent ; je regrette toujours de n'avoir pu, dans mes voyages, goûter le bonheur de vous entendre. »

De Crousaz fut charmé de tels compliments. L'année suivante, en 1746, nouvel échange de lettres. Aux protestations d'amitié du Lausannois, Arouet répondait : « J'avais quatre grands objets de mes désirs : vous, le roi de Prusse, l'Angleterre et l'Italie. J'ai vu le roi de Prusse et l'Angleterre ; l'Italie et M. de Crousaz me manquent, et j'imagine que Lausanne est le séjour de la raison, de la tranquillité et de la vertu. » Voltaire avait oublié sans doute que son correspondant s'était escrimé contre Bayle et Leibnitz, et que, à cette occasion, il avait écrit à Maupertuis : « M. de Crousaz, le philosophe le moins philosophe, le bavard le plus bavard des Allemands (Allemand, parce qu'il avait professé à Cassel). »

* * *

L'œuvre de de Crousaz est immense. De Montet, dans son *Dictionnaire*, compte trente-deux ouvrages différents. Il serait fastidieux de les passer en revue, et vain de tenter une synthèse. Quelques-uns de ces livres n'ont pas perdu toute valeur, bien que leur lecture soit ardue : J.-B. Rousseau se moquait de ses provincialismes. S'il n'avait fait qu'émailler ses écrits de mots locaux, le mal ne serait pas grand. Il a péché contre la grammaire. Son français manque de clarté. Il tombe dans le galimatias, dans une préciosité amphigourique.

De cette œuvre, il convient de retenir trois aspects : l'esthéticien, le pédagogue et l'apologète.

L'esthéticien, tel que *Traité du Beau* le révèle. M. Folkierski a prétendu, dans une étude sur les esthéticiens du XVIII^{me} (1925), que de Crousaz avait réhabilité le goût. Il en fait un novateur. Le premier, il étudia le beau en lui-même. Il voit le beau jusque dans les virgules, comme les raffinés de la fin du XIX^{me}. Si son traité est important dans l'histoire de l'esthétique (M. A. Lombard l'a montré dans son livre sur l'abbé du Bos [1913]), comme l'a dit dernièrement M. Navès, au cours de sa thèse sur le goût de Voltaire (1938), il ne faut pas exagérer son originalité.

Plus personnel, il l'est en pédagogie. Au début de sa carrière, il avait été mêlé aux affaires Crespin. Avant de finir dans l'alchimie, Crespin avait été maître au Collège de Lausanne, où il avait introduit de multiples innovations, qui l'avaient mis en difficulté avec le principal. Crespin fut soutenu par le bailli et le Conseil de Berne, et aussi par certains professeurs de l'Académie. Après plusieurs années de lutte, le principal eut la victoire ; Crespin, il est vrai, ne fut pas obligé de démissionner à cause de ses nouveautés pédagogiques, mais de ses tendances théologiques. Ces nouveautés, de Crousaz les approuvait. Moins sans doute le péché contre le decorum de venir au Collège en habit de couleur au lieu de se vêtir de noir, que son opposition aux punitions corporelles. Les coups de verge jouissaient d'un incontesté privilège. Ne plus battre les élèves pour les faire obéir, semblait ouvrir la porte au libertinage, et violer un des commandements de la Bible. D'ailleurs, en 1705, pour libérer ceux qui comme Crespin ou de Crousaz trouvaient peu conforme à leur fonction de manier les verges, on décida d'en dis-

penser les maîtres et d'en charger le bedeau, qui pour sa peine reçut un thaler par mois.

Pour l'étude du latin, Crespin voulait une grammaire en langue française. Le latin n'est pas pour lui un but, mais un moyen : apprendre mieux le français. Pour la religion, il remplaçait la mémorisation machinale du catéchisme par des entretiens où il amenait ses élèves à tirer eux-mêmes de leurs expériences des leçons pratiques. Enfin, il s'occupait de la santé des enfants. Quand le temps était beau, il les licenciait une parti de l'après-midi ou les faisait travailler dans son jardin. En hiver — les poêles ne furent introduits qu'en 1711 au Collège, et auparavant on se servait probablement, comme à Genève, de bassines remplies de charbons, qui dégageaient plus d'acide carbonique que de chaleur — il les invitait à venir dans son appartement.

La plupart de ces idées se retrouvent dans le *Traité de l'éducation des enfants* que, en 1722, de Crousaz publia, avant le *Traité* de Rollin et l'*Emile* de Rousseau. C'est tout un programme de réformes. Alexandre-César Chavannes en fera son profit. En pédagogie, de Crousaz eut l'art de semer des idées nouvelles, sous une forme qui ne suscita pas d'orages. Il lutta contre l'abus de la mémorisation. « Les jeunes gens deviennent des perroquets. Occupés à des mots, sur le sens desquels ils ne font pas attention, ils s'accoutument à se payer toute leur vie de cette monnaie, à se contenter de sons qui ne signifient rien. » L'enseignement des mathématiques seul donne le goût de la vérité et de l'exactitude. Partisan de la méthode intuitive, contre « le torrent de la coutume » il voulait que le latin n'accapare pas tout. Il réclamait une meilleure formation des maîtres, et pour eux des traitements moins misérables que ceux qu'on leur octroyait.

« Il faudrait attirer à ce pénible emploi, par de grosses pensions, des personnes de mérite qui leur fissent honneur par leurs qualités, au lieu que ces charges, des plus honorables par elles-mêmes et importantes pour la société, sont abandonnées au rebut des gens de lettres. Un pauvre misérable qui se sent trop peu de talent pour prêcher une fois par semaine à une troupe de paysans, se rabat sur la régence. » Beaucoup de maîtres de nos collèges d'alors avaient fait des études sommaires ou étaient des pasteurs en rupture de paroisse, et pour des raisons souvent peu honorables dont l'ivrognerie était la plus fréquente et pas la plus grave.

Dans les neuf sections du *Traité*, dont les deux volumes sont dédiés à la princesse de Galles, il y aurait à glaner bien des remarques sur les récréations, les voyages, les devoirs des pères, les qualités d'un précepteur, la manière d'enseigner la géographie avec des sphères et des cartes, l'histoire avec des plans de ville, et « autres choses de même nature qu'on peint toujours mieux aux yeux qu'aux oreilles ». De Crousaz procède de Locke ; il utilise aussi l'abbé Fleury et Fénelon, et comme ce dernier il s'intéressait à l'éducation des filles.

« Il est triste que l'éducation des filles se borne à leur apprendre trois ou quatre prières, trente ou quarante psaumes et le catéchisme par cœur. Le cours de science est fini avant qu'elles soient en âge de comprendre ce que c'est que savoir et avoir des idées. Le commerce des femmes qui, avec de la vertu et de la retenue, auraient l'esprit cultivé, adouciraient la férocité de nos jeunes gens. Mais de quoi s'entretenir quand on ne sait rien ni d'un côté, ni de l'autre ? On danse, on saute, on se régale, tout cela n'aboutit à rien ; et pour peu qu'il soit fréquent, se termine mal... Des mères, élevées avec plus de soin, seraient en

état de mieux élever leurs enfants. » Mais s'il estimait nécessaire et urgente cette éducation féminine, il demeurerait sceptique sur la possibilité de progrès rapides : « Je reconnais qu'il faudrait être bien prompt à espérer pour se permettre de voir sur ce sujet un changement même des plus médiocres. Déjà l'on sait quelle est la force de la coutume. D'ailleurs les femmes sont encore moins que les hommes propres au travail de la lecture et de la méditation. Puis elles se font une espèce de honte de s'écarter des usages établis, et elles craignent la critique des autres femmes et celle de la plupart des hommes dont les plus ignorants sont leur compagnie ordinaire. Parfois l'exemple d'un petit nombre qui ont poussé leur connaissance un peu au delà du commun n'est pas d'un grand encouragement pour les autres. »

Le *Traité* n'est pas le seul écrit pédagogique de de Crousaz. Auparavant il avait publié des *Maximes sur l'éducation des enfants* (1718), contre le principe de l'utilité directe en éducation, et ceux qui se laissent guider dans le choix des matières à enseigner par des considérations utilitaires. Plus tard, il édita des *Pensées libres sur les instructions publiques du Bas Collège*, où il accordait une grande importance à la première éducation, base de l'œuvre subséquente. A l'occasion d'une distribution de prix et comme recteur, il prononça aussi un discours sur la pédanterie. « Pédant lui-même », dira Rousseau dans cet *Emile*, qui lui doit cependant plus d'une idée. Certes le style du pédagogue est pénible. Mais son œuvre vaut mieux que Louis Burnier et André Gindroz l'ont prétendu, en s'achoppant trop à son obscurité.

Esthétique et pédagogie furent des préoccupations accessoires pour de Crousaz ; la principale fut l'apologétique et la philosophie. Dans son étude sur les apologistes

vaudois, Auguste Vuilleumier a déjà souligné son importance. Le Lausannois s'attaqua moins au déisme, peu connu à ce moment sur le continent, qu'au scepticisme. Au temps de son premier professorat, il s'était préoccupé de réfuter l'ouvrage d'un libre-penseur anglais contemporain : le *Discours sur la liberté de penser*, d'Antoine Collins. D'accord avec cet ami de Locke sur le principe de la nécessité de ne rien croire sans en avoir fait un examen approfondi, il repoussait la conclusion, d'après laquelle rien ne peut être établi sûrement. Au contraire, disait de Crousaz, l'homme peut connaître la vérité. Le plus ignorant peut la comprendre grâce aux lumières répandues dans la Bible, et plus on a d'instruction, mieux on la saisit. Informé des objections les plus récentes sur la valeur du canon biblique, il essaya d'y répondre dans son sermon sur la validité du témoignage des apôtres (1722). Mais il développa toute sa pensée dans un traité commencé à Lausanne et achevé à Cassel. Cet in-folio de sept-cents pages est dédié au comte de Luc, ancien ambassadeur de France en Suisse : *Examen de pyrrhonisme ancien et moderne*. Vaste étude des pyrrhoniens de l'antiquité et des modernes : Huet et surtout Bayle. Il admirait l'érudition de ce dernier, qu'il avait fréquenté en Hollande, mais son *Dictionnaire* lui paraissait dangereux, d'autant plus que les croyants ne s'en apercevaient pas. David Constant n'était-il pas à Lausanne le défenseur de Bayle ? Des théologiens orthodoxes ne considéraient-ils pas son scepticisme comme un allié, parce que discréditant la raison humaine et lui refusant la capacité de saisir la vérité, il plaidait indirectement la cause de la foi d'autorité ? Mais des esprits modérés voyaient le péril. Turretini, si conciliant pourtant, essayait d'empêcher la publication d'une nouvelle édition à Genève. Osterwald souhai-

tait que l'Eglise de Hollande excommuniât l'impie, plus malfaisant que l'adultère et le meurtre. De Crousaz attaquait Bayle, ses partis-pris, son goût de l'obscénité, sa mauvaise foi, les vices de ses raisonnements, la faiblesse de ses objections. Et aux négations du pyrrhonisme, il opposait l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la liberté de l'homme. Longuement il s'étendait sur l'utilité de la religion pour les individus, pour l'Etat. Bayle prétendait que pour faire régner l'ordre et la vertu, le point d'honneur, l'amour de la gloire, les lois civiles et pénales suffisaient sans la foi religieuse. De Crousaz voulait prouver la fausseté d'une telle assertion, et il citait un fait : « A trois lieues de Lausanne, il y a une paroisse [Savigny], où les paysans se laissaient aller au brigandage depuis fort longtemps, sans que les supplices diminuassent le nombre de ces malheureux. Heureusement pour eux un ministre zélé [Jean-Pierre de Loys, pasteur de Savigny de 1702 à 1725] se mit dans l'esprit d'employer pour cela des voies convenables à son caractère. Il prit grand soin de les bien instruire, c'est-à-dire solidement, et d'une manière proportionnée à leur portée. Il comprit que pour réussir il faut commencer par la jeunesse. Il choisit quatre bons maîtres d'école pour le seconder ; et par la lumière dont il a éclairé ces pauvres gens, par sa vigilance, par la vénération qu'il s'est acquise, il a déraciné de leur cœur l'ivrognerie et les autres principes qui, de degré en degré, les entraînaient aux derniers excès de l'inhumanité. On ne reconnaît plus dans les enfants l'humeur de leurs parents. Après cela, que M. Bayle nous assure qu'il ne faut point compter sur la connaissance et la persuasion ; qu'il faut tout attendre de la sévérité des lois et de la rigueur des supplices ! »

Sans doute, toutes les raisons de de Crousaz n'ont pas

cette valeur. Et surtout, au moment où les *Lettres philosophiques* donnaient le modèle de la littérature appropriée au goût du jour, quelle erreur de commettre un livre énorme, indigeste ! Vingt ans plus tard, le monumental in-folio reparut sous une forme condensée : abrégé par Formey, traduit en allemand par Albert de Haller. Seigneux de Correvon donna une relation française de cette traduction : *Discours sur l'irréligion*.

Par ses idées pédagogiques et esthétiques, J.-P. de Crousaz dépassa son époque. Par son apologétique, il fut un des meilleurs défenseurs du christianisme au XVIII^{me} siècle. Mais il ne se renouvela pas ; il en resta toujours à Descartes et à Newton. Loin de suivre le mouvement, il prit parti contre Leibnitz et contre Wolff. Si bien que dans les dernières années de sa carrière, comme on estimait qu'il convenait d'accorder une place dans l'enseignement de l'Académie à cette philosophie, on chargea, à titre extraordinaire, J.-F. de Molin de Montagny d'un cours de théologie et de métaphysique selon les données de celui qui passait pour être plus que la lumière de la Germanie, le précepteur du genre humain. Le jeune leibnitzien et le vétéran illustre ne firent pas mauvais ménage ; ils avaient du savoir-vivre, et la loi scolaire les obligeait à garder de la mesure dans la liberté de philosopher. Adversaire de Leibnitz, il le fut aussi de Pope. En 1741, il est un des premiers à attaquer le déisme de l'*Essai sur l'homme*, que l'abbé Resnel venait de traduire en vers français. Cette attaque eut une influence : Louis Racine classera Pope parmi les auteurs malfaisants, et l'abbé Gaultier écrivit son livre sur le poème de Pope, convaincu d'impiété, en 1746.

J.-P. de Crousaz marque une étape dans la pensée vaudoise. Lausanne n'avait pas la liberté de Genève ou de Neuchâtel, mais dans les limites possibles, il établit l'affranchissement et la constitution de toute une pensée. C'est l'époque où les luttes théologiques se font ardentes contre l'arminianisme, contre le scepticisme. Esprit novateur et habile, prudent et parfois timoré, prolix et au style d'une préciosité pédante, à la pensée ingénieuse, « l'illustre M. de Crousaz » représente Lausanne, avant que s'exercât non seulement l'influence de Voltaire, mais celle de l'*Aufklärung* allemande ; car plus que la théologie anglaise, que le cartésianisme ou le pyrrhonisme de Bayle, le latitudinarisme des anglicans, l'arminianisme des Hollandais ou la libre pensée des beaux esprits de la France contemporaine, c'est la philosophie de Wolff, l'application de la méthode leibnizienne de démonstration géométrique à la métaphysique et à la théologie qui a opéré chez nous une véritable révolution des intelligences. Or, cette révolution n'aurait pas été possible, si le terrain n'avait été préparé pour son éclosion. Sans le savoir et le vouloir, de Crousaz a travaillé à cette préparation. Il avait accoutumé l'opinion à un modernisme pondéré. Il a été un initiateur, « le pendant calviniste, a-t-on dit, des abbés de cour du XVIII^{me} » : un philosophe orthodoxe, qui après avoir modernisé la pensée des orthodoxes, avait ouvert la voie aux philosophes. On ne peut pas prendre au mot le compliment de Voltaire, surtout à l'époque où Arouet le prononça : « Vous avez fait de Lausanne le temple des Muses » ; mais on peut admettre le bien-fondé du témoignage de Gibbon, qui lui devait une partie de sa formation philosophique, et qui lui savait gré d'avoir « répandu dans le clergé et les habitants du Pays de Vaud le goût et l'esprit des lettres ». Henri PERROCHON.